

Syndicat UNSA des attachés des administrations parisiennes

Assemblée générale du 14 Janvier 2016

05 01 2016

RAPPORT FINANCIER 2014-2015

1^{er} décembre 2014 – 30 novembre 2015

Les chiffres de l'exercice précédent du 1^{er} décembre 2013 au 30 novembre 2014 figurent en italique

Recettes

Cotisations des 205 adhérents :	12 952,00 €	<i>13 406,00 €</i>
Subvention Ville de Paris :	0,00 €	<i>0,00 €</i>
Subventions autres :	0,00 €	<i>0,00 €</i>
Remboursements fournisseurs :	0,00 €	<i>85,01 €</i>
Remboursement frais d'avocat :	0,00 €	<i>1 000,00 €</i>
TOTAL	12 952,00 €	<i>14 491,01 €</i>

Dépenses

Dépenses de contentieux, frais d'avocat :	1 300,00 €	<i>0,00 €</i>
Fournitures de bureau :	10,23 €	<i>118,10 €</i>
Consommables informatiques :	298,01 €	<i>0,00 €</i>
Affranchissement :	29,00 €	<i>588,45 €</i>
Matériel informatique neuf :	487,03 €	<i>0,00 €</i>
Site informatique, infographie et achats de logiciels :	855,86 €	<i>1 512,72 €</i>
AJDA-Dalloz, <i>La Gazette des communes,</i> <i>Les Echos, Acteurs Publics :</i>	1 026,55 €	<i>1 363,52 €</i>
Frais financiers, carte bleue et assurance bancaire vol :	217,60 €	<i>117,26 €</i>
Assurance GMF "protection juridique" pour les adhérents :	513,69 €	<i>448,79 €</i>
Frais de réception (pots, départs en retraite) :	700,57 €	<i>986,46 €</i>
Cotisation Fédération UNSA Fonction Publique :	2 521,70 €	<i>2 494,95 €</i>
Elections 2014 :	4 310,99 €	<i>8 270,19 €</i>
TOTAL	12 271,23 €	<i>15 900,44 €</i>

L'exercice budgétaire compris entre le 1^{er} décembre 2014 et le 30 novembre 2015 présente un **solde positif de 680,77 €**. Nous n'avons toujours pas eu à faire appel aux fonds déposés sur notre livret A.

L'exercice précédent avait été marqué par une hausse importante des dépenses liées aux élections professionnelles du 4 décembre 2014. Ces dépenses concernaient surtout le poste affranchissement et le fonctionnement du site Internet.

L'exercice budgétaire compris entre le 1^{er} décembre 2014 et le 30 novembre 2015 fait apparaître une baisse des frais liés aux élections malgré la prise en compte de dépenses relatives à celles-ci sur le budget 2015 (soit environ 2 700,00 € de frais d'affranchissement et 1 260,00 € de conception informatique).

L'année 2015 n'a donné lieu à aucun contentieux ; néanmoins, le syndicat a financé une étude juridique concernant l'application de la PFR.

Réserves

Le solde du compte courant Société Générale au 30 novembre 2015 représente un montant de **5 645,73 €**.

Solde du compte sur livret A

Le solde en réserve au 30 novembre 2015 s'établit ainsi à : **24 289,10 €**

Aucun retrait n'a été effectué durant l'exercice concerné.

(Ce livret est plafonné à 76 500 € pour les associations et les syndicats et non à 22 950 € comme pour les particuliers. Le taux net d'impôt est identique).

Les réserves totales du syndicat se montent donc à 5 645,73 + 24 289,10 + 59,03 (caisse espèces), soit un total de : **29 993,86 €**

Elles se décomposent comme suit :

- solde disponible du compte courant	5 645,73 €
- solde livret A	24 289,10 €
- régie d'avance en espèces	59,03 €

Il convient de noter qu'un chèque de 150,00 € n'a pas encore été débité.

Amortissements et provisions : 5 700 €

Ils se décomposent comme suit :

- provision pour achat d'ordinateur avec suite logiciel	1 200,00 €
- provision pour le site et le flash	2 000,00 €
- provision pour cotisation UNSA 2014 non réglée à ce jour et à payer en 2016	2 500,00 €

Le matériel informatique est renouvelé progressivement. Un ordinateur a été acquis en 2015, un autre le sera en 2016.

Il conviendra de prévoir une adaptation du site (changement de version chez l'hébergeur OVH, envoi du flash sur @paris.fr, réalisation d'une nouvelle maquette).

Commentaires

En recettes, le syndicat, comme vous le constatez, ne bénéficie que des **cotisations** de ses membres. Le montant de la cotisation **reste inchangé depuis 2006, soit 65 €** ou 45 € pour les retraités et 30 € pour les stagiaires.

En effet, il n'est pas pratiqué de prorata temporis sur les cotisations par rapport à l'année civile. Il reste cependant, difficile et délicat, de réclamer à un adhérent du 4ème trimestre 2014, sa cotisation 2015, trois mois plus tard.

Nous ne bénéficions d'aucune subvention directe ni de la Ville, ni d'aucun autre organisme. La Ville prend en charge le salaire de nos permanents et les frais liés aux locaux du syndicat et au téléphone fixe ; en revanche, la Ville n'assure aucune prise en charge ou remboursement concernant les téléphones portables, le matériel informatique, ses consommables, les frais d'affranchissement ou le mobilier.

Pour les dépenses :

Le versement des cotisations à l'UNSA centrale

Pour des raisons historiques nous avons toujours un an de retard dans nos cotisations à l'UNSA centrale ; il est envisagé de payer deux années (2014 et 2015) en une seule fois en 2016, ce qui régulariserait définitivement la situation.

Le reversement de cotisations pour l'exercice 2013 est de 13,02 € par adhérent et 7,22 € pour les retraités soit un versement de 2 326,20 € auquel s'ajoute 195,00 € de cotisation forfaitaire au pôle 8 de l'UNSA Fonction publique.

Les consommables informatiques ont pu être en quasi-totalité pris sur les stocks existants.

Les abonnements ont été maintenus.

Nous restons à votre disposition pour toute question et tenons à votre disposition, au siège de notre syndicat, les relevés bancaires et les pièces justificatives.

Il n'est pas proposé d'augmenter la cotisation pour l'année 2016.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les comptes que nous vous proposons d'approuver.

Pierre Marçais, Trésorier
Noël Zeilingher, Trésorier adjoint.